



Vacances des enfants (accueil de loisirs)



Faciliter l'accès des enfants à un accueil de loisirs



Bénéficiaires

Allocataires pouvant prétendre aux aides d'action sociale aux familles en janvier N et ayant :

- au moins un enfant à charge âgé de moins de 18 ans ;
- un quotient familial \leq à 900 € en janvier N.



Conditions d'attribution

Présence toute la journée au sein d'un accueil de loisirs, en Haute-Savoie, en Savoie ou dans l'Ain, déclaré auprès du Service départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (y compris pour un séjour accessoire ou séjour court organisé par l'accueil de loisirs).

La Caf accorde son aide aux organismes de vacances qui répondent aux critères de mixité filles/garçons, de neutralité philosophique, politique et syndicale et n'imposent pas de pratique religieuse.



Montant

11 € par jour et par enfant dans la limite de 40 jours par an.



Démarches

Choisir et réserver les vacances en informant l'accueil de loisirs du droit à l'aide aux vacances versée par la Caf.

La Caf verse directement l'aide à l'accueil de loisirs qui la déduit du montant de la facture. L'allocataire ne paie que la différence.



Contact



www.monenfant.fr / Recherche d'un mode d'accueil